

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2026

L'An deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier 2026, à 19 h 07 le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, à Magny-les-Hameaux, sous la vice-présidence de Madame Frédérique DULAC,

MEMBRES PRESENTS : Frédérique DULAC, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE (jusqu'à 19h27), Chrystèle GUILLARD, Slimane MOALLA, Yolande GROBON, Anne DEUDON, Jean-Marie THEBAULT, Muriel COINCE, Evelyne COURTECUISSÉ, Hayat LAKHYALI

MEMBRES EXCUSES : Bertrand HOUILLON, Brigitte BOUCHET, Magali DOUSSE (à partir de 19h28), Jacqueline GESTIN, Gasparine MIRABEL, Nathalie SENU

Le quorum est atteint.

Rappel de l'ordre de jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Liste des décisions
- Aides facultatives
- Questions diverses

Madame Frédérique DULAC a été élue secrétaire de séance.

- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **Liste des décisions du Président – article R.123-21 Code de l'action sociale et des familles**

Du 28/11/2025 au 31/12/2025		Aides en urgence			
03/12/2025			Aide alimentaire	60 €	Assistante sociale

Aides facultatives

Madame DULAC présente les demandes d'aides financières.

Aide n°01/2026 - Dossier présenté par le CCAS

Monsieur et Madame

Domiciliés à Magny-les-Hameaux : :

Sollicitent une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge un mois de loyer d'un montant de 593,51€ auprès de son bailleur, Antin Vilogia.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Monsieur et Madame _____ domiciliés à Magny-les-Hameaux : _____ une aide financière d'un montant de 593,51 euros afin de les aider.
La somme sera versée directement à Vilogia.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 23 /01 /2026

Aide n°02/2026 - Dossier présenté par le CCAS

Madame _____, **fil** **le de Monsieur** _____, **décédé**

Domiciliée à

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une partie de la facture des frais d'obsèques de son père, Monsieur _____ d'un montant de 5 470,22 €.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

REFUSE à Madame _____, domiciliée à _____, une aide financière compte tenu qu'elle n'est pas domiciliée à Magny-les-Hameaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 23/01/2026

Aide n°03/2026 - Dossier présenté par l'assistante sociale

Madame _____

Domiciliée à Magny-les-Hameaux : _____

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge une dette de loyer d'un montant de 938,68 € auprès de son bailleur, les Résidences Yvelines-Essonne.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Madame _____ domiciliée à Magny-les-Hameaux : _____ une aide financière d'un montant de 938,68 euros afin de l'aider.
La somme sera versée directement aux Résidences Yvelines-Essonne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 23 /01 /2026

Aide n°04/2026 - Dossier présenté par le CCAS

Monsieur .

Domicilié à Magny-les-Hameaux : ;

Sollicite une aide auprès du CCAS, pour prendre en charge le passage du permis de conduire dont le coût est estimé à 1 300,00 €.

DELIBÉRATION :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCORDE à Monsieur , domicilié à Magny-les-Hameaux : un prêt
d'un montant de 1 300,00 euros remboursable sur une durée de 24 mois afin de l'aider.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PUBLICATION :

Certifié exécutoire : 23 /01 /2026

La prochaine réunion du CA du CCAS sera prévue le :

- Mercredi 25 février 2026 à 19h00

La séance est levée à 19h46.



Frédérique DULAC
Vice-Présidente du C.C.A.S

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Frédérique Dulac', written over a horizontal line.